

Armel Niyongere



Le prix de l'engagement

J'ai commencé à militer en 2002 en participant à la création d'une association sans but lucratif, dénommée ARREPAC (Association pour la Réconciliation et la Résolution Pacifique des conflits), dont j'étais le secrétaire général. En 2004, j'ai adhéré à l'ACAT-Burundi comme membre actif. Je faisais partie de l'équipe de bénévoles chargée des visites de monitoring dans les lieux de détention.

Lorsque j'étais à l'université, j'ai vu un policier tabasser quelqu'un. Cet événement fut déterminant dans mon choix de m'engager. Cela m'a affecté parce que je ne pouvais pas aider cette personne et parce que je ne tolère pas l'injustice. J'en ai même pleuré. Une de mes cousines, qui était membre de l'ACAT-Burundi, m'a raconté qu'elle faisait partie d'une association de lutte contre la torture. Je lui ai demandé comment devenir membre et j'ai fait ma demande ; elle m'a parrainé. J'ai commencé à faire des formations pour devenir bénévole. Au bout de cinq ans et comme j'étais actif, on m'a demandé de me porter candidat pour devenir président. Je voulais également suivre l'exemple de feu mon père qui militait au sein de syndicats et qui fut président de la confédération la plus représentative du Burundi. Il me disait qu'il ne faut pas avoir peur lorsque l'on défend des choses justes.

Une année après avoir été élu président de l'ACAT-Burundi, en octobre 2010, j'ai reçu un coup de téléphone. C'était un samedi matin. Quelqu'un me disait que le maire de la ville de Bujumbura de l'époque, Me Évrard Giswaswa avait torturé un veilleur de l'hôpital Prince Régent Charles. Je me suis rendu à l'hôpital pour vérifier cette information et j'ai recueilli le témoignage de la victime. C'est ensuite seulement, que j'ai donné une interview sur la Radio publique africaine.

Depuis 1974, le combat de l'ACAT a traversé les frontières : 25 ACAT sont aujourd'hui présentes sur quatre continents et fédérées au sein de la FIACAT. Maître Armel Niyongere est président de l'ACAT-Burundi depuis octobre 2009. Le récit de cet avocat engagé témoigne des difficultés qui font le quotidien des défenseurs des droits de l'homme sur le terrain.

« Il ne faut pas avoir peur lorsque l'on défend des choses justes »

J'ai dit que s'il s'avérait que le maire de la ville de Bujumbura avait torturé ce veilleur, il devait être poursuivi par la justice parce que nul n'est au-dessus de la loi. Trois jours plus tard, le maire s'est empressé de porter plainte contre moi au parquet de la République à la mairie de Bujumbura et contre trois journalistes de cette radio. Dans cette plainte, le maire m'accusait de l'avoir dénoncé d'avoir torturé le veilleur de l'hôpital sur les ondes de la radio RPA. J'ai répondu à cette convocation. Beaucoup de gens, que ce soit de la société civile burundaise ou des corps diplomatiques accrédités au Burundi, m'ont accompagné. De ce fait, je n'avais pas peur de comparaître.

L'ACAT-Burundi, chef de file d'un important travail collectif

L'ACAT-Burundi a largement contribué au combat contre la torture. Depuis mon arrivée à la tête de cette organisation, je me suis associé avec d'autres organisations pour travailler en synergie, ce qui nous a sensiblement aidés. Nous avons créé des coalitions pour travailler ensemble et organisé des ateliers de sensibilisation et d'échange à l'endroit des autorités. Nous nous sommes impliqués pour que le code pénal burundais criminalise les actes de torture et avons plaidé pour que le Burundi ratifie le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture. Dans toutes ces actions, c'était l'ACAT qui prenait les devants. Je me suis beaucoup impliqué dans le plaidoyer et suis parvenu à mobiliser des fonds et à piloter certaines coalitions. Lors de la préparation de l'examen périodique universel, les organisations de la société civile se sont regroupées au sein d'une coalition que j'ai présidée et ont produit, en 2013, un rapport de qualité. Cette année, je préside de nouveau la coalition réunissant les organisations de la société civile en vue de la préparation du rapport devant le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture. En 2012, ces mêmes organisations ont conçu un « code de conduite » et ont créé un « observatoire de l'intégrité de la société civile ». Ceci témoigne de la confiance que nous accordent ces organisations. Nous regrettons

que, bien souvent, les autorités burundaises ne voient pas ou ne veulent pas connaître les actions de la société civile. Elles nous empêchent parfois d'organiser nos activités, nos manifestations ou nos réunions publiques, alors même que nous avons respecté la loi. Mais personnellement, je ne suis jamais fatigué et je suis convaincu qu'ils finiront un jour par nous comprendre.

Protéger les défenseurs et ne pas céder à la peur

Les enjeux actuels sont la limitation de l'espace de travail des défenseurs par le pouvoir, l'intimidation et la convocation des défenseurs devant la justice. Il faut laisser les défenseurs faire leur travail en respectant la liberté d'expression et d'association, comme le prévoient les pactes et conventions internationales que le Burundi a ratifiés. Comme partout dans le monde, les défenseurs des droits de l'homme forment une catégorie de personnes vulnérables. Je demanderais que tous les pays puissent les protéger et mettent en place des mécanismes de protection. Je dirais aux membres de l'ACAT de ne pas céder à la peur, mais de continuer le combat contre les violations des droits de l'homme en général et la lutte contre la torture en particulier en dépit des obstacles ; de redoubler d'efforts pour dénoncer auprès des autorités gouvernementales les cas de violation des droits humains, les actes de torture, de traitement inhumain, les exécutions extrajudiciaires et de suggérer des voies de redressement ; de continuer à informer, à sensibiliser et à former la population sur le respect de la dignité humaine ; de travailler en synergie dans la lutte contre les menaces et les intimidations dont les défenseurs des droits humains sont souvent l'objet ; de consentir un effort supplémentaire pour assurer l'assistance judiciaire des personnes vulnérables qui se multiplient dans le pays et ne savent pas souvent à quel saint se vouer. Je les encourage enfin à continuer à lutter contre l'impunité et l'injustice pour que nous puissions un jour vivre dans un pays libéré de la torture, dans lequel la tolérance zéro sera la règle. ●

« L'un des plus beaux mots que je connaisse est : ACAT. Ce n'est pas un compliment, c'est la justice. »

Dom Hélder Câmara (1909-1999). Archevêque d'Olinda et Recife, Brésil.